

## **Déclaration concernant la francophonie canadienne**

**entre**

**le gouvernement du Québec**

**et**

**le gouvernement de la Saskatchewan**

**Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Saskatchewan saisissent ce moment historique du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération canadienne en 2017, pour déclarer conjointement qu'ils reconnaissent :**

- ♦ **que les francophones ont joué un rôle clé dans la fondation et la construction du Canada d'aujourd'hui ainsi que l'importance de leur rôle pour celui de demain;**
- ♦ **que la francophonie est l'une des caractéristiques fondamentales de l'identité canadienne.**

**Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Saskatchewan déclarent leur intention, de concert avec les autres gouvernements de la fédération, de coopérer à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du français.**

Le Canada s'est bâti sur les principes de cohabitation, de dualité linguistique, de diversité et de respect des différences régionales. La présence de francophones partout au pays, ainsi que la reconnaissance que le Québec est le foyer principal de la langue française en ce pays et que les Québécois forment une nation au sein d'une fédération unie sont un reflet éloquent de la contribution fondamentale du français à la réalité canadienne.

Les peuples québécois et acadien ainsi que les communautés francophones présentes à travers le pays constituent les fondements de la francophonie. Les francophiles et les nouveaux arrivants viennent aussi enrichir et faire croître la francophonie, la rendant ainsi plus diversifiée et inclusive.

En tant que seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec se reconnaît une responsabilité historique et particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes et entend continuer à exercer un leadership rassembleur, de concert avec les autres provinces et les territoires, afin d'appuyer leur épanouissement.

La Saskatchewan s'est engagée à appuyer le développement de la communauté fransaskoise, notamment par l'adoption de lois bilingues, la mise en œuvre de la Politique de services en langue française, la reconnaissance du drapeau fransaskois comme emblème provincial et la proclamation de 2012 comme « Année des Fransaskois ».

Conséquemment, les deux gouvernements reconnaissent qu'ils ont un rôle important à jouer à cet égard ainsi qu'envers leur communauté francophone, puisque la francophonie est un héritage précieux à préserver et une richesse à partager et à exploiter.

Considérant l'importance de l'engagement et du leadership gouvernemental en matière de francophonie, particulièrement à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017, tout en tenant compte des différentes réalités provinciales et territoriales et dans un esprit de solidarité et d'ouverture, nous nous engageons à travailler conjointement et étroitement en matière de francophonie, notamment en :

- ♦ faisant la promotion de la langue française et de la francophonie en tant que valeur identitaire du Canada et force à exploiter;
- ♦ appuyant l'immigration francophone;
- ♦ encourageant l'offre active de services en français afin d'accroître l'espace francophone au pays, notamment quant à l'accessibilité aux écoles de langue française et aux services de garde en français;
- ♦ accroissant la coopération intergouvernementale par le dialogue et la collaboration entre nos gouvernements, afin d'appuyer des initiatives répondant aux besoins des communautés francophones et ayant des impacts significatifs sur leur vitalité, leur épanouissement et leur développement.

**Signée en quatre exemplaires, soit deux en français et deux en anglais, à Regina, en ce 10<sup>e</sup> jour de novembre 2017.**

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
par :

LE GOUVERNEMENT DE LA  
SASKATCHEWAN, par :

*original signé par :*

*original signé par :*

---

Jean-Marc Fournier  
Ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie  
canadienne

---

Brad Wall  
Premier ministre